



12, rue Turgeon,
Ste-Thérèse (Québec)
J7E 3H3

Téléphone : (450) 437-3136
Télécopieur : (450) 437-7046
Courriel : info@centreregaindevie.ca

Règlements de la Halte-garderie

Un lieu d'image de nos tout-petits

La structure est gérée par le Centre Regain de vie. Les parents sont invités à participer à la vie de l'organisme et à l'organisation de la halte-garderie. Ils sont également invités à visiter les locaux, consulter les affichages, dialoguer régulièrement avec le personnel et les autres parents.

Projet pédagogique

La halte-garderie est un lieu d'accueil de l'enfant de 18 mois à 5 ans, un lieu d'éveil, de jeux, de socialisation et d'apprentissage de la vie en collectivité. L'objectif global de la halte-garderie est de permettre l'épanouissement individuel de l'enfant accueilli parmi ses pairs. Cette étape est réalisée dans des locaux adaptés garantissant la sécurité physique.

Présentation de la structure

- La halte-garderie est ouverte aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans.
- La halte-garderie accueille les enfants de façon ponctuelle afin d'offrir du répit aux parents.
- La capacité d'accueil est de 6 enfants pour une éducatrice et 9 enfants pour deux éducatrices.
- Il y a une éducatrice en charge de la gestion de la halte-garderie.
- Il peut y avoir des aides-éducateurs ou des bénévoles sous la charge de l'éducatrice.

Conditions d'admission

Lors de l'inscription les parents utilisateurs sont tenus :

- De remplir une fiche de renseignement. Toute modification en cours d'année devra être signalée. Il est recommandé de prévoir une personne susceptible de venir chercher l'enfant en cas d'empêchement. **« Attention les mineurs ne sont pas autorisés à venir récupérer ou déposer un enfant ».**
- Le parent utilisateur régulier doit payer des frais de garde de 4\$ par jour ou de 2\$, la demi-journée de participation, par enfant, à la fin de chaque semaine. Si l'enfant ne vient que pour une journée, la somme doit être acquittée la journée même. **Toute entente de paiement exceptionnelle prise avec l'éducatrice, se doit d'être respectée. Si la halte-garderie doit fermer, vous serez remboursés. Le montant des frais de garde peut être indexé chaque année.**

Fonctionnement

Heure d'ouverture :

La halte-garderie est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 15h30 «**La disponibilité des places peut varier selon l'achalandage. Les journées d'ouverture sont sujettes à changement avec ou sans préavis?**».

En cas de retard après 15h30, 1\$ la minute vous sera facturé. Les journées de fermeture fixes vous seront mentionnées à l'avance. Si l'enfant doit arriver à une heure spécifique dû à une sortie ou toute autre activité, vous en serez avisé.

Collation, repas et lait

- Un repas et deux collations sont offerts aux enfants chaque jour. Le menu vous sera remis chaque mois.
- En cas d'allergie, il est très important d'en aviser l'éducatrice.
- Le lait est offert selon la disponibilité.

Attention : le déjeuner doit être donné à l'enfant, par les parents, avant son arrivée au Centre.

Sac

Les parents doivent fournir à leur enfant un sac identifié à son nom et contenant :

- Son toutou de sieste ou doudou, si nécessaire;
- Des vêtements, appropriés à la saison, en quantité suffisante;
- Des couches et lingettes humides, en quantité suffisante pour la journée, ainsi que de la crème pour érythème fessier, si nécessaire;
- Une paire de souliers d'intérieur.

Attention

- Le Centre n'est pas responsable des jeux et objets apportés par les enfants à leur arrivée. La responsable se réserve le droit d'interdire l'entrée de jeux qui ne répondent pas aux normes de sécurité.
- Les parents demeurent responsables de leur enfant, à l'intérieur de l'établissement, tant qu'il n'est pas confié à la personne qui l'accueille.
- L'accès des frères et sœurs est toléré, mais ne doit pas être un facteur de danger pour les autres enfants.
- Le Centre n'est pas responsable du bris ou de la perte d'une paire de lunettes.
- L'enfant doit être conduit en parfaite état de propreté.
- La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de biens personnels dans l'établissement.

FICHE D'INSCRIPTION

Date d'inscription : _____

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Numéro d'assurance maladie	Adresse où l'enfant réside

Parents	Téléphone	Adresse courriel	Téléphone au travail	Adresse si différente de l'enfant
Mère				
Père				
Tuteur/trice				

Langue(s) parlée(s) à la maison : Français Anglais Autre : _____

Intolérance et/ou allergie : Oui Non

Si oui, laquelle (lesquelles) : _____

A-t-il un épipen : Oui Non **Si oui, vous devez en fournir un**

Maladie : Oui Non Si oui, laquelle (lesquelles) :

Besoins particuliers qu'il nous serait utile de connaître :

Renseignements sur votre situation familiale : (séparation, droit de garde, autre, frères et sœurs) :

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom de la personne	Lien avec l'enfant	Numéro de téléphone

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant :

(Fournir une pièce d'identité avec photo)

Nom de la personne	Lien avec l'enfant	Numéro de téléphone

- J'autorise l'éducatrice ou sa remplaçante à administrer ou prendre à mon enfant :
 - Crème solaire
 - Crème pour érythème fessier
 - Solution nasale saline
 - Prise de température rectale
 - Acétaminophène, en cas de fièvre
- J'autorise l'éducatrice ou sa remplaçante à faire des sorties au parc ou tout autre endroit qui vous seront indiqués.
- J'autorise l'éducatrice ou sa remplaçante à prendre des photos ou vidéos de votre enfant lors de différents événements auxquels il participe et de pouvoir les publier sur Facebook, sur le site Internet du Centre ou tout autre média de communication.
- J'autorise la l'éducatrice ou sa remplaçante à afficher la photo de mon enfant avec la liste de ses intolérances et/ou allergies, à la vue de tous, dans les lieux de repas et/ou collations, s'il y a lieu.

Contrat d'engagement

Halte-garderie

Nom : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Maladies

Voir la politique d'exclusion du Centre qui vous est remis ou envoyé par courriel lors de l'inscription de l'enfant.

Politique relative aux enfants malades et à l'exclusion

Je, soussigné _____ reconnais avoir reçu et pris connaissance des politiques des maladies et exclusion de mon enfant _____.

Lu et approuvé le _____ à Ste-Thérèse, Québec.

Signature du parent : _____ Date : _____

Exclusion d'un enfant

Les causes d'exclusion sont les suivantes :

- Non-respect des règlements,
- Défaut de paiement des frais de garde ou retards répétés,
- Non-respect des horaires d'ouverture ou de fermeture de la halte-garderie,
- Absences non justifiées répétées,
- Non déclaration d'une maladie contagieuse,
- Conduite mettant en danger la sécurité des enfants ou du personnel.

En cas d'urgence médicale

Dans le cas où nous jugeons que des soins médicaux urgents doivent être prodigués à votre enfant et que le personnel d'urgence santé (ambulance) doit être appelé, les frais encourus seront à votre charge et non assumés par le Centre Regain de vie.